L'ABERGEMENT de VAREY
Journal municipal

N°10 **Janvier 2017**

SOMMAIRE

Les vœux du maire P.1

Les travaux en cours
- Réfection de la route du village
- Le curage des fossés
- Noms des rues et Place du pèse lait

P.2

Des fleurs en hiver ! P.3

L'actualité du village :
- Le repas des aînés
- Le recensement
- Les vaches de Mr Berraud
- A vos agendas

P.4

L'actualité des associations :
- Des concerts de qualité
- Une soirée signée Halloween
- Journée Boudin et vieilles voitures

P.5

Le CCAS :
- Le Noël des enfants

P.6

Notre patrimoine :
- La Saint Cochon et la St Vincent

P.7

Communauté de communes P.8

La vie au village : info pratiques
- L' OPAH.
- Notre village en hiver
- Etat Civil
- Déchèterie.

P.9-10-11-12

Retrouvez-nous aussi sur le site :
www.abergement-de-varey.fr

Les vœux du maire pour 2017 :

Toute l'équipe municipale
vous présente ses

« Meilleurs vœux pour 2017 »

Une année s'achève,

Grâce à notre équipe municipale unie et cohérente, les projets et travaux programmés en 2016 ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement.
Notre journal municipal et notre site vous en informent régulièrement

Le nombre de mariages et de naissances enregistré au cours de l'année témoigne de la bonne vitalité de notre village, nous nous en réjouissons
Le bien vivre ensemble est renforcé par la joie et l'amitié apportées par chacun, relayé par l'innovation et la diversité de nos associations et le dynamisme des bénévoles qui les animent.

A l'heure de l'incitation pour la fusion des Communes, nous faisons le choix de conserver notre identité, notre culture de petit village Bugiste et notre liberté de décisions.

2017 sera une année de projets pour l'aménagement de l'entrée du village, mais aussi de réalisations avec la mise en conformité de l'accessibilité des espaces publiques, la mise en place des noms de rues et de la numérotation des maisons, la poursuite de la rénovation des voiries et des bâtiments communaux, tout en intégrant les contraintes budgétaires imposées à nos collectivités.

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2017, avec mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et de solidarité.

Les travaux réalisés

Réfection de la rue du Village

Les fondations qui consolident la route

Du lundi 7 au 25 novembre 2016 l'entrée du village a été difficile d'accès : l'entreprise Meygret a procédé à la démolition et à la reconstruction d'un mur de soutènement déstabilisé depuis plusieurs années.

Longue d'environ douze mètres, deux mètres de haut et vingt centimètres d'épaisseur, une structure en béton armé a été réalisée ainsi qu'un drainage en fond de tranchée. Ensuite un habillage pierre a été monté sur la face extérieure pour rappeler l'origine de l'ancien mur de pierre.

Nouveauté, une grille métallique protège de toute chute intempestive dans le jardin attenant. C'est que, de mémoire d'ancienne habitante, nombre d'enfants ont jadis chuté sur les salades et autres légumes du jardin !

Le coût de cette réalisation est de 21 000 euros payés par la commune avec quand même une subvention départementale de 3 000 euros.

Un oubli vite réparé :

Lors de la réfection du tronçon de route qui arrive Aux Granges de Dalivoy, l'entreprise Eurovia et le Maître d'œuvre n'avaient pas bien vérifié l'état de la canalisation qui permet à l'eau pluviale du fossé bordant la chaussée de traverser la route.
Lorsque de grosses pluies sont survenues nous nous sommes aperçus que cette évacuation ne fonctionnait pas du tout. Nous en avons averti les intéressés qui nous ont proposé de poser une nouvelle canalisation. Ce qui a été fait en une demi-journée, après avoir découpé l'enrobé et creusé une tranchée.
Cet oubli bien réparé n'a rien coûté à la commune.

Le curage des fossés communaux

Un curage nécessaire et efficace de nos fossés

Il y a quelques mois les communes de L'Abergement de Varey et d'Ambronnay ont signé une convention afin que nous puissions utiliser les moyens techniques d'Ambronnay pour réaliser certains travaux d'entretien impossible à faire sans engins mécaniques.
Ce qui nous intéresse surtout ce sont les curages de fossés, l'entretien des rases permettant de freiner l'écoulement des eaux sur nos nombreux chemins ruraux en pente ainsi que l'élagage des haies et arbustes en hauteur.
La commune d'Ambronnay met à notre disposition un tracto-pelle équipé des outils nécessaires ainsi que son chauffeur. Nous louons l'ensemble pour un coût de 75 euros de l'heure.
Vous aurez peut-être remarqué que nombre de fossés ont été nettoyés : montée de Dalivoy ou route de St Jean le Vieux, que des rases ont été créées route de la Cordière ou à la patte d'oie route de Côte Savin (chemin qui mène aux relais téléphoniques).

D'autres travaux suivront au printemps, chemin des Guichardières et vers le petit pont de Goyet, lorsque les terrains seront plus secs.

Réfection du chemin de Pré Lion :

Au printemps dernier l'entreprise Contion avait refait le chemin de Pré Lion qui mène à une maison où vit une famille toute l'année. Ce travail n'avait pas donné toute satisfaction du fait que sur une partie du tracé, les matériaux utilisés étaient trop grossiers pour assurer une bonne tenue du sol dans la durée. Rapidement des ornières étaient apparues ce qui rendait délicat le passage des voitures. La commune avait demandé à l'entreprise de remédier au problème. Monsieur Contion avait reconnu sans problème la malfaçon. Courant octobre le chemin a été remis en état aux frais de l'entreprise.

Des nouvelles des grands projets

L'entrée du village : un projet en cours.

A l'approche de la période de mi-mandat, le projet d'aménagement de la place du pèse lait, face au moulin, progresse.
Après une pré-étude par la commission restreinte dédiée à ce dossier, nous avons fait faire un relevé topographique du secteur et contacter le CAUE de l'Ain.
Le CAUE nous a fait une proposition qui a été soumise à la réflexion du conseil pour en valider certains aspects et en rectifier d'autres.

L'emplacement de cette place entre le château et le moulin nous oblige à prendre le temps de la réflexion pour choisir la solution qui s'intègrera au mieux à son environnement.

Le nom des rues

Un deuxième projet est également en cours d'étude : la nomination des rues et la numérotation des habitations.
Les demandes répétées de la Poste, des pompiers, des livreurs et plus globalement de tous les services à la personne, nous incitent à progresser plus rapidement sur ce point.

Un premier questionnaire comportant plusieurs propositions a été soumis aux membres du conseil pour étude. Lorsque le conseil sera d'accord sur son contenu, ce dernier sera soumis aux habitants.

Concernant la numérotation des maisons, deux possibilités s'offrent à nous :
la numérotation au mètre ou la numérotation traditionnelle avec un côté pair et un côté impair. Le choix entre ces deux options sera pris en temps utiles.

Des fleurs même en hiver !

Un climat capricieux, avec des étés parfois très humides parfois très secs, avec aussi des coups de froid assez vigoureux, caractérise notre région.
Cependant, dans les sous-bois et sur les talus, on voit fleurir en hiver pour notre plus grand plaisir, les hellébores, les nivéoles et le bois joli. Ces **fleurs sauvages** protégées se dressent malgré le gel et la neige pour agrémenter nos paysages.

L'hellébore fétide et sa fleur en GP.

Au jardin aussi, grâce aux hellébores niger et orientalis, aux cyclamens de coum, aux perce-neige, aux lauriers tin, aux camélias sasanquas et aux daphnés on parvient à profiter de fleurs même en hiver !

Les camélias sasanqua fleurissent durant tout l'hiver

Les feuillages colorés des heuchères.

On peut aussi jouer avec les couleurs des bois des arbustes, celles des feuillages persistants des heuchères, avec les graminées et les fleurs sèches qui se parent délicatement de légèreté et de transparence grâce au gel !

Une fleur d'hydrangea dentelée par le gel.

Les cyclamens de coum fleurissent malgré la neige

Pensez à planter un laurier tin ! Cet arbuste buissonnant pousse facilement et demande peu de soin. De taille plutôt petite, au feuillage persistant, il fleurit abondamment. Ses inflorescences en corymbes roses ou blanches apportent une note de gaîté de novembre à mars même lorsque la grisaille baigne le jardin.

Un arbuste d'hiver porte un nom qui lui va à ravir : «bois joli » ou « daphné» en souvenir de la nymphe Daphné transformée en laurier par son père afin qu'elle puisse échapper aux assauts d'Apollon.
L'attrait majeur de ce petit arbuste, outre son feuillage d'un vert clair et brillant, consiste en une floraison abondante et extrêmement odorante. Quel plaisir en hiver dès le mois de février de profiter des effluves délicates mais enivrantes de ses jolies fleurs roses ou blanches. Placé près d'une maison, il embaume tout son coin par ses notes puissantes rappelant le jasmin et la jacinthe! C'est un vrai régal des sens !

Daphné odora et viorne de Bodnant

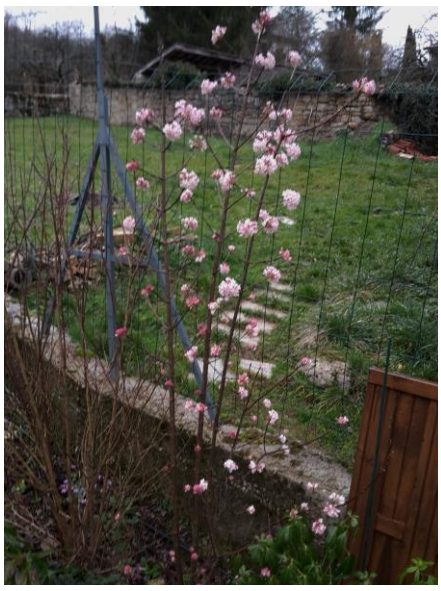

Les hellébores orientalis offrent tout l'hiver de multiples touches de couleurs

L'actualité du village

Le repas des Aînés

Une excellente volaille au vin jaune !

Chaque année, le CCAS invite les Ainés de la commune pour un traditionnel repas.
Dès 9 heures, le traiteur Jérôme Goy du restaurant La Fontaine de Tossiat s'active.

Il servira des quenelles de brochet à la sauce écrevisse accompagnées de moules, le traditionnel trou bugiste, une excellente volaille au vin jaune accompagnée de champignons, gratin dauphinois et flan aux carottes, fromage, une assiette gourmande et offrira une coupe de Crémant.

A midi, sous un beau soleil d'octobre les 33 convives se retrouvent. Monsieur le Maire, Max Orset, souhaite la bienvenue à chacun, a une pensée pour ceux qui pour raisons de santé n'ont pu se joindre à l'assemblée.
L'ensemble des participants semble avoir été satisfait de ce repas et de cette journée qui fut l'occasion de se retrouver et de se rappeler les petites histoires d'antan.

La décoration florale a été réalisée par la Fleuristerie « A Fleurs d'Expression » de Saint Jean le Vieux.

Attestation de recensement

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 1064*02.

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune
de

L'autorité consulaire
de (commune et pays)

atteste que M
né(e) le | | / | | / | | | | à
domicilié(e) à

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;
a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le | | / | | / | | | |
Le maire / L'autorité consulaire,
(Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Exemple d'attestation de recensement

Le recensement est **obligatoire** dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.

Quelles sont les démarches ?

- soit faire le recensement en ligne https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.htlm

- soit se rendre à la mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile

A l'issue de cette inscription une attestation de recensement est délivrée. Ce document est à conserver précieusement. Il est exigé pour s'inscrire aux examens (CAP, Bac, Permis de conduite, conduite accompagnée…)

Merci pour votre générosité !

La Turne a été rénovée par Pierre et Damien (voir journal municipal d'octobre 2016). Cette salle rendue plus fonctionnelle est désormais souvent réservée par les habitants du village.

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement les personnes qui, après avoir utilisé ce local, effectuent un don pour la commune ou le CCAS.

Des vaches dans le pré de la Lèche

Mr Berraud et ses trois vaches

Situé en bord de route et principalement sur la rive droite de l'Oiselon, cet ancien pâturage est l'un des seuls grands champs plats du village. Favorablement disposé à côté de notre ruisseau communal, il constitue une zone facile d'accès pour des animaux brouteurs et l'AFP, depuis plusieurs années a cherché à louer cette surface, pour empêcher sa fermeture végétale.

En 2016, Monsieur Thierry BERRAUD nous a sollicités pour trouver une surface pâturable pour son troupeau de 3 vaches. Nous lui avons proposé "la Lèche". Il a accepté et effectué un gros travail de débroussaillage, de part et d'autre du ruisseau, et tout autour de ce pré.
L'abreuvement se fait par utilisation naturelle de l'eau de l'Oiselon avec un bac situé en aval.

Un contrat de prêt à usage a été signé entre lui et l'AFP, le 05 novembre dernier, contrat qui sera transformé en CPP au cours de 2017.
Un peu plus de 2.5 Ha sont donc remis en exploitation, sans aucun frais pour l'AFP ou la collectivité

A vos agendas !

La cérémonie des vœux
(14 janvier)
et
Le repas de chasse
(25 février)
auront lieu
dans la salle communale
en Bourbouillon.

L'actualité des associations

Randonnée nocturne des 3 Monts

Tout le monde met la main à la pâte avant la randonnée

L'après-midi de ce samedi 8 octobre a débuté par la préparation des plats qui seront dégustés le soir : pizzas, gratin dauphinois, tartes aux pommes et aux pralines. L'ensemble du repas qui a été cuit au four du village a regroupé 33 convives.

A 18h, c'est le départ de la randonnée qui s'achèvera à la nuit !

23 personnes participent à la balade qui débute par une partie de route jusqu'à la croix Sainte Marie, pour ensuite entreprendre une montée direction Brey de Vent par le GR 59 et un retour sur Salaport par la piste forestière traversant le bois communal d'Ambronay.

Le retour sur l'Abergement s'effectua par la route en traversant Côte Savin de nuit.

A l'arrivée, l'apéritif attendait les promeneurs sous le four du village. La soirée se prolongea grâce au repas dégusté dans une ambiance festive malgré une nuit un peu fraîche !

Repas nocturne dans une grange du village

« Club jazz » au Margouillat

Le trio lyonnais en pleine répétition

Vendredi 21 Octobre, le café Margouillat était plein à craquer. Il faut dire que ce soir-là, Philippe Roche, nouveau venu à l'Abergement et guitariste de jazz réputé, nous offrait un concert consacré à Chet Baker.
Entouré de Patrick Maradan à la contrebasse et de Robinson Khoury au trombone, il a su restituer l'ambiance si particulière d'un club de jazz.

L'assistance les a chaleureusement applaudis et tout le monde espère un autre concert, le plus vite possible. Merci Philippe !

« Soirée country » grâce au TDE

Samedi 22 octobre, les spectateurs étaient à la fois à l'Abergement de Varey et sur les rives du Mississipi.

C'est le duo "Mackensow" qui les y a transportés. Didier Mac Bourelle et Sophie Loitron, musiciens et chanteurs, leur ont fait découvrir (ou retrouver) les chants traditionnels du Sud des USA.
Country, bluegrass, blues, gospel...peu importe les appellations, la magie a fonctionné.
Depuis samedi, plus d'un fredonne "Evangeline" ou "I fly away" !

Une soirée sous le signe d'Halloween

Les enfants avaient bien décoré la salle !

Pour le dernier vendredi d'octobre, les enfants avaient décoré la salle de la mairie aux couleurs d'Halloween et de nombreux adultes avaient joué le jeu : gâteaux aux vers en pâte d'amande, bavarois au coulis de framboise bien « saignant » alternaient avec les araignées, les chauves-souris et les têtes de morts.

Plus de cinquante personnes étaient fidèles au « Vendredis de l'Abergement » du Comité des fêtes pour ce dernier rendez-vous de l'année 2016.

L'objectif de ces réunions, animer le village tout en permettant aux nouveaux habitants de s'insérer, a parfaitement joué son rôle ce soir-là! Nouveaux arrivés ou anciens abergementais, jeunes, vieux ou petits, tout le monde bavardait et riait ensemble, content de se retrouver et de partager un moment convivial autour du verre de l'amitié !

Les enfants, excités par l'ambiance festive étaient ravis de montrer leurs déguisements et leurs maquillages fort réussis.

Quelques soirs plus tard, les plus jeunes enfants du village, accompagnés de leurs parents, ont frappé aux portes des maisons. Pour échapper aux malédictions lancées par ces gentils petits monstres, chacun devait offrir bonbons et friandises. Gageons que la récolte fut bonne !

La fête de Noël du CCAS

Samedi 17 décembre, le Comité des Fêtes, le Théâtre de l'Entrée et le CCAS ont à nouveau organisé la fête de Noël pour l'ensemble des abergementais.

Les moments forts de cet après-midi festif :

Après les activités réalisées par les plus jeunes et permettant de décorer la salle, Michèle et Patricia du Théâtre de l'Entrée ont captivé les enfants en racontant l'histoire d'un petit ours pas comme les autres puis celle du gentil méchant loup et en lisant des lettres au Père Noël.

Les enfants, enthousiastes, se sont passionnés pour la fabrication des décorations du sapin.

La confection des biscuits de Noël a connu un vrai succès !

Puis à l'heure du gouter, le CCAS a offert les chèques de naissance aux enfants nés depuis janvier sur la commune :
Ninon PELICCIOLI, Thibault JUENET, Lyssandre BRUNET, Côme CADOT et Mittilly DELVOIX.

Les nouveaux petits conscrits et leurs parents

Cette année, le CCAS a renouvelé l'opération « abonnement » pour les enfants âgés de 3 à 8 ans.

De même, deux places de cinéma sont attribuées dès 9 ans.

Chaque lycéen bénéficiant de la carte M'Ra (carte proposée par la région et offrant des avantages « sport » et « culture » dont le cinéma à 1 €), le CCAS a remplacé les places de cinéma par un chèque cadeau.

Il est offert aux personnes de 80 ans et plus, le traditionnel ballotin de chocolats artisanaux.

Un immense merci à toute l'équipe du CCAS.

Patrimoine : **La Saint Cochon et la Saint Vincent**

La Saint Cochon :

Ne cherchez pas ce saint patron sur vos calendriers… il n'existe pas. Ainsi chaque famille le fêtait quand elle le voulait entre octobre et février.

Une fois le porc engraissé à point (environ 120 kg), il est tué : il fournira viande et charcuterie pendant plusieurs mois.

Le jour J, amis et voisins sont mobilisés pour prêter mains fortes et apporter leurs compétences. Les couteaux sont affûtés à l'aide d'un fusil, l'eau bout dans la chaudière.

La première étape est la plus délicate, le porc est attrapé, piqué (oreilles sensibles : tenez-vous à l'écart !...). Le sang est recueilli dans une seille (seau). Il permettra de confectionner le boudin.
Ensuite le cochon est trempé dans un grand cuvier contenant de l'eau à température idéale pour le blanchir.
Pendu contre une échelle, il est fendu. Les boyaux (intestins) sont prélevés, nettoyés et trempés dans de l'eau tiède. Ils serviront à fabriquer boudin, saucisson et saucisses.

Le boudin est préparé selon des recettes traditionnelles : sang, œufs, lait, épinards, oignons, sel et poivre. Ils sont embouchés et cuits dans la chaudière.

Le déjeuner autorise un moment de répit bien mérité. Il est copieux : boudin, pot au feu de porc, civet de porc.

L'après midi, la viande est découpée.
C'est aussi le moment de préparer saucisses et saucissons. La viande et le gras sont hachés, assaisonnés, embossés puis mis à sécher tels des guirlandes, suspendues dans une pièce.

Les roulettes sont préparées.
Dans un saloir, les roulettes sont placées au fond (elles se mangent en dernier), puis alternent couches de sel et de viande. Le lendemain, on verse un seau d'eau froide pour faire la saumure.
Pas de réfrigérateur, pas de chambre froide encore moins de congélateur. C'est dans la saumure que sont conservés les morceaux de viande !

Tout est bon dans le cochon. Effectivement les pieds sont cuits, la tête est bouillie avec des carottes, des oignons piqués de clous de girofle et donnera le fromage de tête ou civier.

Le soir, les proches sont invités autour d'un repas tout aussi abondant qu'à midi. Pour digérer pourquoi pas la gnole dite aussi blanche ou raide ?

Le lendemain la fricassée est offerte aux voisins qui à leur tour en amèneront quand ils tueront leur porc.
L'assiette de fricassée comprend du boudin, des abats (foie, poumon, cœur), des dés de gras, le tout couvert de la coiffe (crépine ou péritoine du porc).

La Saint Vincent :

Elle se célèbre le dimanche le plus proche du 22 janvier. Saint Vincent est le protecteur des travailleurs de la vigne.

Dans certaines communes, la fête commence par une messe en hommage à Saint-Vincent, patron des vignerons et la remise de la statuette de Saint-Vinent à l'une des familles de vignerons. Le détenteur annuel de la statue organise la fête.
Il est d'usage de se rendre dans sa vigne et de donner le premier coup de sécateur.

Mireille montre fièrement la première grappe

Lavage des bouteilles à la fontaine

On ne manquait pas d'honorer Saint Vincent lors d'un banquet qui célébrait tous les acteurs de la vigne, même si seuls les hommes se réunissaient !

Notre Communauté de communes

L'extension du territoire de notre Communauté de communes :

Le 15 septembre 2016, un arrêté signé du Préfet de l'Ain a définitivement fixé l'évolution du périmètre de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à compter du 1er janvier 2017.

La Communauté de communes réunira désormais **53 communes**, au lieu de 33 actuellement.

La rejoignent les communes de l'actuelle **Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine** (sauf Evosges et Hostiaz) et les communes de l'actuelle **Communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.**

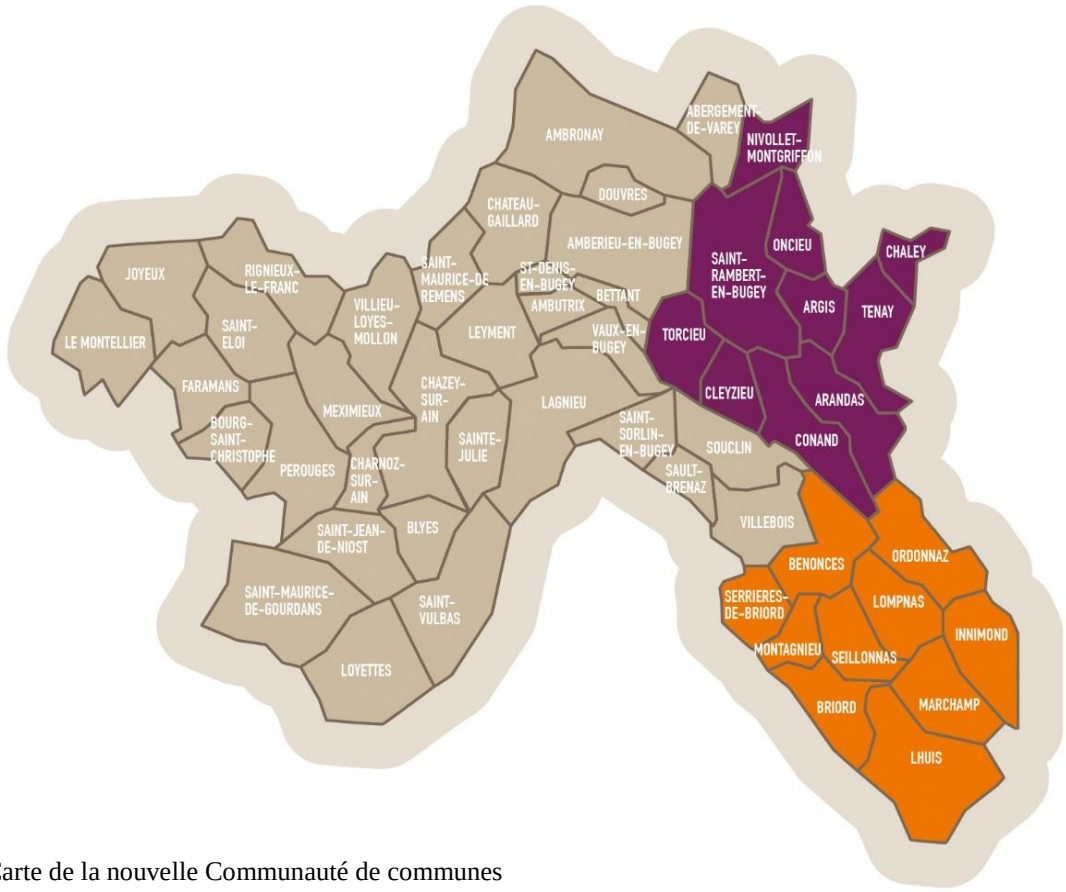

Carte de la nouvelle Communauté de communes

La procédure retenue est celle de l'extension de périmètre, qui ne remet pas en cause la gouvernance et les compétences exercées.

C'est surtout un gage que les projets intercommunaux ne seront pas retardés par d'interminables procédures administratives. Dans son nouveau périmètre, la Communauté de communes sera donc immédiatement opérationnelle en début d'année prochaine.

Les grands champs de compétence de la communauté de communes demeurent :
- le développement économique,
- la politique du logement,
- la collecte et le traitement des déchets,
- l'accueil des gens du voyage,
- la gestion du CLIC, et des actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la culture, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse.

S'y ajoute au 1er janvier prochain la promotion du tourisme avec la création d'un office de tourisme intercommunal.

Voici quelques informations à lire attentivement : vous êtes peut-être concernés !

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Depuis deux ans maintenant, notre commune bénéficie du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette action volontariste en faveur l'attractivité de notre territoire et qui durera encore 1 année concerne les habitants et/ou les propriétaires de logements de l'ensemble des 33 communes de la Communauté de Communes.
Elle s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants que bailleurs, qui souhaitent améliorer leur condition de vie et valoriser leur patrimoine.

Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur leur territoire afin d'encourager la réhabilitation du patrimoine bâti, suivant notamment quatre axes d'action :

- les travaux d'économie d'énergie,
- les travaux d'adaptation au handicap et à la vieillesse,
- les travaux d'amélioration des logements dégradés,
- la création d'une offre locative de qualité et à loyers maitrisés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées sont majorées et prioritaires. Elles sont au minimum de 35 % du montant des travaux subventionnables.

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH.

SOLIHA Centre-Est, équipe d'animation composée de spécialistes habitat, mandatée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, est mise à disposition des particuliers, gratuitement pour les informer, conseiller, constituer les dossiers des demandes d'aides…

Pour tout projet et avant de commencer les travaux, il faut contacter l'équipe d'animation.

Pour s'informer, les particuliers peuvent venir se renseigner en permanences :

AMBERIEU	**1ers mercredis du mois locaux du CLIC, 62 Avenue du Général Sarrail**	**10 h / 12h**

Contactez SOLIHA.

Vous pouvez également les contacter :

- Numéro vert (gratuit) : 0 800 880 531
- Ou par écrit à :
  SOLIHA Centre-Est
  49, rue Ambroise Paré - BP 30046
  71012 CHARNAY LES MACON CEDEX
- e-mail : contact@solihacentreest.fr

Notre village en hiver

L'hiver est là avec son cortège de brouillard, de verglas, de neige et d'obscurité précoce.

Il va falloir hélas partir plus tôt, rouler plus prudemment en augmentant les distances de sécurité avec les autres véhicules, surveiller le bon état de son équipement automobile.

La pleine obscurité lors du retour de l'école est dangereuse pour nos enfants s'ils ne portent pas la chasuble fluo qui leur a été attribuée. Pensons à leur faire respecter cette règle élémentaire de sécurité !

Nous vous rappelons qu'il est impératif d'effectuer annuellement le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons et autres bâtiments afin d'éviter tout incident ou intoxication.

`

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée……).
Veillez à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion

Heureusement, malgré le froid et l'humidité, l'imagination et la créativité de certains continuent à mettre de la couleur et de la lumière au coeur de nos rues pour le plus grand plaisir des yeux.

Un grand merci à Mr Geo Brunet pour nous avoir gentiment offert quatre superbes sapins et maints branchages décoratifs !

Bienvenue à :

Mme Caroline **Diaz** et Mr Clément **Vincent** se sont installés à Côte-Savin avec leur fils : Soeli.

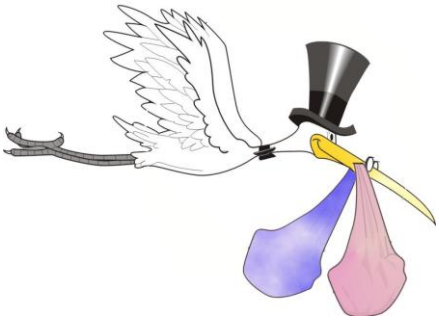

Le Village accueille avec beaucoup de plaisir

Côme, né le 14 octobre
chez Mme Karène Barriendos et Mr Pierre Cadot.

Et
Mitilly, née le 17 octobre
Chez Mme et Mr Cindy et Gratien Delvoix.

Réglementation sur les haies et les arbres en limite des chemins ruraux, particulièrement en période d'hiver, et en prévision de chutes de neige.

Article D161-24 du code rural

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Information à l'attention des propriétaires de chiens :

Suite à un accident survenu en octobre dernier, un chien ayant mordu sérieusement un enfant à la main, nous rappelons que la réglementation en vigueur interdit la divagation des chiens (art L211-19-1 du code rural).

Est considéré comme divagant tout chien hors de portée de la voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres (en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau).

Tous les propriétaires de chiens relevant de 1ère ou 2ème catégorie susceptibles de présenter un danger immédiat pour les personnes et les animaux domestiques doivent impérativement en faire la déclaration en mairie pour mise en application des mesures prévues par la loi.

Ces chiens amenés à circuler sur les voies et espaces publiques doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

La morsure d'une personne par un autre chien doit être déclarée par le propriétaire ou le détenteur à la mairie de la commune de résidence.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h
Mercredi 9h à 12h
Samedi 9h à 11h

Par la méthanisation, l'usine OVADE de Viriat change vos déchets en compost et en énergie.

Il s'agit d'un projet collaboratif dont la clé du succès réside dans l'implication de chacun dans le tri quotidien.

Horaires déchetterie :

Du 1er octobre au 31 mars
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 18h00
Déchetterie fermée le dimanche matin
Fermeture les jours fériés.

Du 1er avril au 30 septembre :
Du lundi au samedi 8h30- 12h00
13h30- 19h00
Déchetterie fermée le dimanche matin

Calendrier des poubelles jaunes 2016 : La collecte s'effectue **un mardi sur deux**

	5 janvier		**5** juillet	**11** octobre
	19 janvier	**12** avril	**19** juillet	**25** octobre
	2 février	**26** avril	**2** août	**8** novembre
	16 février	**10** mai	**16** août	**22** novembre
	1er mars	**24** mai	**30** août	**6** décembre
	15 mars	**7** juin	**13** septembre	**20** décembre
	29 mars	**21** juin	**27** septembre	**3** janvier **2017**

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a lancé un programme de réhabilitation de ses déchèteries qui a commencé en 2016 pour se terminer fin 2018: chaque déchèterie, y compris celles des périmètres Rhône Chartreuse et l'Albarine, sera équipée d'un système de vidéosurveillance et d'un **contrôle d'accès par lecture de plaque minéralogique.**
Année 2016/2017 : Ambérieu, Villebois et Meximieux.
Année 2017/2018 : Meximieux, Lagnieu et Loyettes.
Année 2018 : Lagnieu, Saint Rambert et Rix.

Pour accéder aux déchèteries, il vous sera demandé dès le début d'année 2017, de vous enregistrer sur internet ou de transmettre une fiche de renseignements, accompagné d'un justificatif de domicile et d'une photocopie de la carte grise des véhicules.

Des réunions d'informations seront organisées et un accueil sera assuré en déchèterie lors de la mise en place du contrôle d'accès.

Accès à votre compte personnel déchets !
5000 comptes créés ! Vous aussi connectez-vous !

Afin de suivre les fréquences de collecte de votre bac d'ordures ménagères, vous pouvez activer votre compte personnel en vous connectant sur le **site Internet de la CCPA.**
Pour connaître votre code d'accès, contacter le n° vert 0 800 35 30 25.
www.cc-plainedelain.fr
Rubrique : Déchets Accès à mon compte déchets

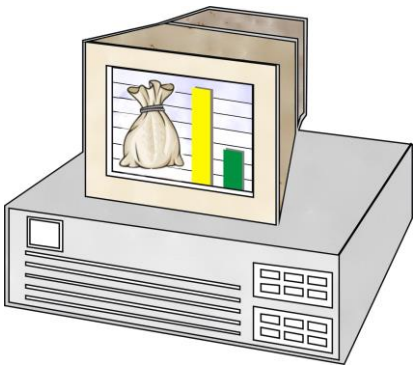

Nous vous rappelons que le N° vert 0 800 35 30 25 est à votre disposition pour :

- commander un bac
- échanger ou remplacer votre bac
- effectuer une maintenance sur votre bac (ex : couvercle cassé)
- signaler votre départ ou arrivée lors d'un déménagement
  (Obligatoire au même titre que l'eau ou EDF)
- connaître vos levées de bac
- signaler une erreur dans vos coordonnées (nom ou adresse)
- demander votre code d'accès personnel Internet
- signaler un problème d'accès à la rubrique…